

**Swiss Insurance Medicine**

Versicherungsmedizin Schweiz

Médecine d'assurance suisse

Medicina assicurativa svizzera

À l'attention des membres de la SIM,  
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre les actualités de la SIM de ce mois-ci:

**10ème cours de formation continue et assemblée générale du 18 mars 2021 en ligne par Zoom**

Le cours de formation continue a été élargi et compte désormais une présentation supplémentaire intitulée « Déclaration concernant la modification des règles en vue des expertises dès 2022 ». Le programme détaillé et les inscriptions sont disponibles sur le [site web de la SIM](#).

**Congrès EUMASS du 16 au 17 septembre 2021 avec journée annuelle de la SIM – NOUVEAU : en ligne**

Comme il est toujours incertain si les grands événements seront autorisés en présentiel dans les mois à venir, le comité de la SIM a décidé – après consultation du comité exécutif de l'EUMASS – que le congrès qui se tiendra du 16 au 17 septembre 2021 se déroulera uniquement en ligne. La décision a été difficile à prendre car nous aurions préféré nous rencontrer sur place et échanger. Mais la sécurité des participant.e.s. demeure prioritaire.

La journée annuelle de la SIM – intégrée au congrès – se déroulera en ligne également les 16 et 17 septembre 2021.

Dès **fin février 2021**, davantage d'informations concernant le programme en ligne et l'inscription seront publiées sur le site web du congrès EUMASS [www.eumass-2021.eu](http://www.eumass-2021.eu).

**Développement continu de l'assurance invalidité**

Le délai de consultation pour les dispositions d'exécution concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI) et de la partie générale du droit des assurances sociales prendra fin le 19 mars 2021. Bon nombre de mesures ont été adoptées au niveau législatif, ce qui nécessite des ajustements et des clarifications au niveau des dispositions d'exécution.

D'importants thèmes de fond y sont abordés :

- Par exemple, en vue de garantir la qualité, les expertises tant pluridisciplinaires que bidisciplinaires doivent désormais être uniquement attribués à des centres d'expertise agréés, et sur une base aléatoire.
- En outre, des exigences de droit fédéral doivent être définies pour la qualification professionnelle des experts médicaux.
- Les entretiens d'expertise doivent désormais être documentés à l'aide d'un enregistrement sonore.
- une commission extra-parlementaire indépendante doit être mise en place pour assurer la qualité des expertises médicales.

Ce ne sont là que quelques-uns des points-clés. À l'issue du processus de consultation, nous vous informerons en détail des modifications concernant les expertises médicales.

Ci-dessous le lien vers cette procédure de consultation :  
Dispositions d'exécution concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI)  
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Avec nos meilleurs messages

**Dr méd. Bruno Soltermann**  
SIM – Président de la CFC

**Dr méd. Isabelle Gabellon**  
SIM – Chargée de la formation pour la Romandie



**Administrative Office Swiss Insurance Medicine**  
c/o Medworld AG, Sennweidstrasse 46, CH-6312 Steinhausen  
Tel. +41 (0)41 748 07 30 | Fax: +41 (0)41 748 07 31  
[info@swiss-insurance-medicine.ch](mailto:info@swiss-insurance-medicine.ch) | [www.swiss-insurance-medicine.ch](http://www.swiss-insurance-medicine.ch)